

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

Pages spéciales de L'US Mag,
supplément à L'US n° 781 du 22 septembre 2018



Pour combattre **toutes** **les inégalités au collège**

© Flickr.fr / Béatrice Faveur



Le SNES, pour agir ensemble



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Un projet éducatif ambitieux

Le projet éducatif du SNES-FSU s'appuie sur des exigences et des propositions concrètes et cohérentes, qui font sens pour l'ensemble des personnels :

- l'école publique est une des missions majeures du service public ;
- la mixité sociale à l'école est une condition nécessaire à l'apprentissage de la vie en société ;
- le rôle du second degré est de construire une culture commune ambitieuse et soucieuse de la construction du citoyen, permettant l'épanouissement de chacun ainsi que l'insertion sociale et professionnelle ;
- le second degré doit offrir une formation initiale débouchant sur des qualifications de haut niveau reconnues collectivement par des diplômes nationaux ;
- tous les élèves sont capables de réussir et le lycée doit se fixer comme objectif de pouvoir amener au baccalauréat l'ensemble d'une génération. En conséquence, il faut porter la scolarité obligatoire à 18 ans ;
- le baccalauréat organisé sous la forme d'épreuves nationales terminales et anonymes, garantissant l'égalité de traitement de tous les candidats, doit rester le premier grade universitaire, et la seule condition pour pouvoir s'inscrire dans l'enseignement supérieur ;
- le second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement ;
- les enseignants sont concepteurs de leur métier, de leurs démarches et pratiques pédagogiques ;
- les formations doivent reposer sur des programmes annuels et des horaires hebdomadaires nationaux ;
- les effectifs des classes doivent être limités avec au maximum 24 élèves pour le collège (20 en REP), 25 en Seconde et 30 dans le cycle Terminal pour le lycée, avec des dédoublements dans toutes les disciplines, inscrits dans les horaires nationaux, donc non soumis à l'autonomie de l'établissement ;
- les spécificités territoriales (ruralité, zones socialement défavorisées...) doivent être reconnues et des moyens alloués de manière proportionnée en fonction d'indicateurs nationaux transparents et concertés ;
- les personnels de vie scolaire (CPE, AED) et les Psy-ÉN doivent être présents partout en nombre suffisant.

Ce projet nécessite une politique éducative ambitieuse et des choix budgétaires qui permettent sa mise en œuvre.

Édito

Inégalités sociales de résultats scolaires

La réalité des collèges est diverse.

Travailler en collège, c'est voir mûrir au fil des ans une tranche d'âge à la fois attachante et compliquée à gérer ; c'est sortir de cours parfois émerveillé parfois totalement désabusé. C'est aussi souvent avoir des classes chargées et le sentiment de ne pouvoir accueillir comme il se doit les élèves à besoin éducatif particulier. Ce sont trop souvent des pressions hiérarchiques pour organiser des projets, pour évaluer selon telle ou telle modalité, pour mettre en place tel ou tel dispositif pédagogique en vogue. L'institution a bien maltraité les collèges ces dernières années : une succession de réformes brutales et au sens discutable, une augmentation des effectifs à prendre en charge, un management parfois agressif niant la professionnalité des personnels. Dans le même temps, le collège ne réussit pas à renverser les inégalités sociales de réussite scolaire déjà bien construites à l'entrée en Sixième et les écarts se creusent entre l'éducation prioritaire et les autres établissements.

Conditions de travail dégradées, programmes contestables, formation continue en berne, cet opuscule dresse un modeste bilan du collège d'aujourd'hui et de son fonctionnement, et présente les propositions du SNES-FSU pour améliorer la situation des personnels et des élèves.

Bonne lecture.

Frédérique Rolet, secrétaire générale,
Valérie Siphimalani, secrétaire générale adjointe

Ont participé à cette publication : Sandrine Charrier, François Lecoine, Anne-Sophie Legrand, Olivier Raluy, Fabienne Sentex, Valérie Siphimalani, Yves Vilbois

Des conditions de travail difficiles

Lieu vivant et dynamique, le collège a vu ses conditions d'enseignement et de vie scolaire se dégrader ces dernières années, au détriment des élèves les plus fragiles. Les différences de résultats des élèves selon leurs origines sociales se creusent. Les personnels sont en difficulté pour bien faire leur métier.

La réforme du collège et son assouplissement ont détérioré les conditions de travail des professeurs. Les nouveaux programmes et modalités d'évaluation ont exigé un travail lourd et non reconnu. La marge horaire de trois heures finance dorénavant à la fois les groupes à effectifs réduits, les co-interventions ainsi que les enseignements facultatifs. Cela rend très difficile la répartition des moyens. Les injonctions sur l'organisation de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires



© Clément Martin

**Pour la qualité
du service public
d'éducation**

Développer la formation initiale et continue
des personnels.

snes
fsu **Le SNES, pour agir ensemble**



alourdissent encore la tâche des professeurs. L'autonomie de l'établissement engendre des concurrences et des tensions entre les disciplines et les personnes : lesquelles auront la priorité et les moyens ? Qui héritera d'un complément de service ou perdra son poste ?

Effectifs : ça déborde !

De 2009 à 2017, les classes dépassant les 30 élèves sont passées de 6,5 à 10,7 %. Trop d'élèves en classe, c'est moins d'attention portée à chacun d'eux et une mise au travail collective plus lourde. Avec les générations nombreuses des années 2006 et suivantes, 81 000 élèves de plus sont attendus en collège entre 2018 et 2022. Dans le contexte actuel de suppressions de postes, ce seront au quotidien des classes toujours plus chargées.

De même pour les vies scolaires : les AED manquent et les CPE ont souvent des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Nombreux sont les collèges de plus de 500 élèves dotés d'un seul CPE quand d'autres, notamment en zone rurale, en sont dépourvus.

Inclusion aux forceps

Le système éducatif inclut de plus en plus d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers : élèves en situation de handicap (37 442 en 2004, 140 300 en 2017), allophones, malades ou accidentés, dans des structures (SEGPA) ou des dispositifs (ULIS, UPE2A) mais aussi de plus en plus dans la classe ordinaire. L'inclusion devient une norme sans que soit questionné son sens pour certains élèves ni les moyens nécessaires à une mise en œuvre réussie. Les AESH manquent pour

RÉUNIONITE

Mise au point des protocoles d'accueil des élèves en situation de handicap, suivi des élèves, conseils pédagogique, de cycle, école-collège, dispositifs : tutorat, Devoirs faits... multiplient les réunions hors du temps de travail et alourdissent le travail administratif des collègues.

Le SNES-FSU rappelle que toutes ces réunions ne sont pas obligatoires.

accompagner convenablement les élèves. Certains élèves allophones ou en situation de handicap ne trouvent pas de place convenant à leur situation. Cette volonté d'inclure sans les moyens nécessaires engendre une hétérogénéité inédite, peu gérable en classe, source de souffrance professionnelle : la prescription faite de « différencier » l'enseignement achoppe contre la réalité des classes chargées.

NOTRE AVIS

Il est crucial de se préoccuper des conditions de travail.

Des effectifs fortement allégés permettent de mieux faire réussir les élèves les plus en difficulté. Le ministère le sait bien, puisqu'il communique sur le dédoublement des CP et CE1 en REP+ tandis que les élèves s'entassent dans le reste du cursus scolaire. Le SNES-FSU revendique 24 élèves par classe (20 en REP/REP+) et des dédoublements dans toutes les disciplines. De même, il préconise pour les vies scolaires un CPE pour le suivi de 250 élèves afin de renforcer l'animation socio-éducative, l'implication et la responsabilisation des élèves, l'encadrement de leur travail personnel et l'amélioration de leurs conditions d'accueil et de vie.

Tous les jeunes doivent être scolarisés, mais cela ne veut pas dire qu'un emploi du temps complet dans la classe ordinaire soit la meilleure solution pour toutes et tous. Organiser et réussir l'inclusion suppose le développement des dispositifs et structures (ULIS, UPE2A, SEGPA... voir www.snes.edu/Tout-savoir-sur-l-inclusion.html), la double inscription des élèves en classe et dans le dispositif, un renforcement de l'encadrement, une formation de qualité pour tous les personnels, le maintien des autres structures médico-sociales et des temps de concertation dans le temps de travail pour les équipes éducatives.

Améliorer le quotidien du collège ?

Il est de bon ton de dire que les résultats des collégiens aux diverses évaluations nationales et internationales ne sont pas à la hauteur des investissements. Cette idée est fautive : le coût d'un collégien français est dans la moyenne européenne, ses résultats aussi (voir *l'Europe de l'éducation en chiffres*, DEPP, 2018). Le problème du système français est qu'il est socialement inégalitaire. Ce constat a motivé les réformes récentes.



© Flickr.fr / Service photo du Département du Val-de-Marne

La réforme du collège voulait réduire les inégalités sociales de réussite scolaire par l'Accompagnement personnalisé (AP) et les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Dans la pratique, conçus dans l'urgence et sans réflexion pédagogique, ces

dispositifs ont principalement contribué à désorganiser les collèges. Ils sont entrés en concurrence avec la création de groupes à effectifs allégés et n'ont pas toujours fait la preuve de leur efficacité. Une mode chassant l'autre, c'est désormais le dispositif Devoirs faits qui est mis en avant pour compenser les inégalités, renvoyant l'élève à sa responsabilité individuelle puisqu'il doit être volontaire.

La disparition des financements spécifiques pour les classes bilingues, les sections européennes et

**Voter pour
se faire entendre**



snes
fsu **fi** Le SNES, pour agir ensemble



NOTRE AVIS

les langues anciennes, sous prétexte d'élitisme, a réduit l'offre des collèges au lieu de l'élargir. Les élèves des milieux populaires sont les premiers à en souffrir.

Élèves en difficulté : quelles réponses actuellement ?

La prise en charge de la difficulté scolaire commence au sein de la classe ordinaire, mais la lourdeur des effectifs complique cette tâche. Des classes et ateliers relais ont été mis en place pour accueillir des élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Malheureusement, les places sont peu nombreuses et les durées d'accueil insuffisantes au regard des objectifs (rescolarisation, consolidation des apprentissages...). Souvent, l'absence de réelle concertation avec le collègue d'origine ne permet pas un retour positif dans la classe ordinaire.

Pour éviter le décrochage, le DIMA est une formation en alternance, sous statut scolaire d'une durée d'un an au maximum qui concerne les élèves volontaires ayant au moins 15 ans et se réduit souvent à les exclure.

Les classes de Troisième prépa-pro, actuellement menacées, accueillent des élèves souvent en grande difficulté. Ces classes ne peuvent fonctionner convenablement qu'avec des dédoublements, qui ne sont pas financés partout. En l'état actuel du collège ce type d'orientation peut constituer une solution pour des élèves volontaires, âgés, en échec scolaire et en rupture avec l'enseignement au collège. Les quelques milliers de places du plan internat ne sont pas non plus la solution miracle. Au final, la palette de réponses proposées par l'institution n'est pas à la hauteur des enjeux.

Le SNES-FSU demande une formation initiale et continue de qualité afin que les enseignants disposent d'une palette professionnelle pédagogique et didactique large en lien avec la recherche. Il revendique des allègements d'effectifs conséquents et des moyens pour le travail en petits groupes, afin de prévenir et traiter la difficulté scolaire en classe.

Il est aussi nécessaire d'ouvrir le recrutement, afin d'avoir dans chaque établissement des équipes pluriprofessionnelles complètes, formées et qualifiées (CPE, assistants sociaux, infirmières, Psy-ÉN...). Les élèves y trouvent des interlocuteurs, et la diversité des points de vue permet de mieux appréhender la nature de leurs difficultés (sociales, cognitives...). Il faut enfin réfléchir à la continuité du service public d'éducation sur le territoire : la désertification des zones rurales mérite une réflexion, et non des fermetures ou regroupements brutaux de collèges.

L'apprentissage : un mantra et un renoncement

La stratégie présidentielle de lutte contre la pauvreté s'est centrée sur l'obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans, en insistant sur les élèves décrocheurs, mais c'est l'apprentissage qui est promu et non l'obligation scolaire. Or, l'apprentissage est plus coûteux pour l'État que le cursus scolaire, il reste très discriminant socialement, et rien ne garantit l'accès à une qualification au terme de la formation. Le taux d'échec y est élevé, notamment en raison des ruptures de contrats. Plus grave, il ne garantit pas l'accès des jeunes à une culture solide leur permettant d'accéder par la suite à des formations de niveau supérieur.

Programmes 2016 : bilan et perspe

Les choix opérés en matière de programmes relèvent d'une conception de la formation des jeunes. Ils ont des conséquences lourdes sur le métier d'enseignant et les conditions de son exercice, sur la place allouée aux disciplines.

Les programmes du collège mis en place simultanément sur tous les niveaux de classe dès la rentrée 2016 ont mis les enseignants en difficulté : appropriation, construction des cours, articulation avec les différents parcours, conception de l'AP et des EPI, modalités d'évaluation des élèves - souvent imposées localement au mépris de la liberté pédagogique des équipes - multiplication des réunions, conseils de toute sorte notamment pour la mise en place des programmes de cycle... Pour certaines disciplines les horaires ont été diminués, ce qui a parfois conduit à des compléments de service dans d'autres établissements ou à des suppressions de postes.

Rentrée 2018 : de nouveaux programmes

De nouveaux programmes de français, mathématiques, EMC et chorale sont applicables depuis la rentrée 2018. Ceux d'EMC, de français et de chorale posent des problèmes de fond.

- Les programmes d'EMC remettent en cause la pluralité des pratiques pédagogiques. L'esprit critique semble relégué au second plan au profit de l'apprentissage de valeurs et de règles : <https://www.snes.edu/Programmes-d-EMC-Des-ajustements-en-forme-de-recadrage.html>.
- En français, l'étude de la langue renvoie à une conception passéiste de la grammaire :



<https://www.snes.edu/Ajustements-des-programmes-de-francais-college-rentree-2018.html>.

- Le programme de chorale induit la participation chaque année à plusieurs projets et concerts, dont « la rentrée en musique » et les cérémonies commémoratives : <https://www.snes.edu/Programme-de-Chorale-figures-imposees.html>.

DES REPÈRES ANNUELS SONT ANNONCÉS EN COURS D'ANNÉE...

Pour le SNES-FSU les repères annuels doivent structurer les programmes dès la phase d'écriture et non être écrits à posteriori. C'est le sens des propositions du SNES-FSU depuis la phase d'écriture des programmes en 2014-2015 : <https://www.snes.edu/College-programmes-2016-Et-maintenant.html>

Que propose le SNES-FSU ?

- Un bilan institutionnel de l'approche curriculaire et spiralaire qui préside aux programmes de 2016, tout comme un bilan des parcours et des EPI.

ctives

- Une réécriture des programmes posant le plus de problèmes.
- Des horaires disciplinaires définis nationalement comprenant des temps en classe entière et en groupes à effectif réduit dans toutes les disciplines. Ils doivent permettre aux enseignants de mettre en place des formes d'aide au sein de la classe, de travailler des objets d'études disciplinaires et de construire de l'interdisciplinarité en particulier en fin de collège et au lycée, en respectant les disciplines et leurs pratiques pédagogiques spécifiques.
- Un programme en Information - Documentation dont l'enseignement serait confié aux professeurs documentalistes sur un horaire dédié.
- Des programmes pensés sur l'ensemble de la scolarité, déclinés annuellement et en cohérence entre les différentes disciplines, permettant une progressivité d'une année sur l'autre des contenus, des pratiques, des connaissances et compétences permettant la construction d'une culture commune émancipatrice.

PARCOURS

La mise en place des cinq parcours (avenir, citoyen, éducatif de santé, d'éducation artistique et culturelle) complexifie le métier car ils doivent être construits en cohérence avec les différents enseignements.

Ces parcours sont souvent un « fourre-tout » pour cautionner différentes actions proposées par des partenaires extérieurs.

Pour le SNES-FSU, les interventions extérieures quel que soit leur cadre, doivent se faire avec l'accord des équipes garantes de la cohérence éducative et pédagogique.

Les missions de chacun doivent être respectées (enseignants, partenaires culturels, Psy-ÉN...).

- Une véritable formation continue et le financement du matériel pédagogique.
- Une meilleure adéquation entre horaires d'enseignement, programmes et évaluations finales.

Pour aller plus loin

<https://www.snes.edu/College-programmes-2016-Et-maintenant.html>



Une évaluation au service des élèves

Depuis 2005 avec le Livret personnel de compétences, puis en 2016 avec la réforme du collège, les pressions hiérarchiques se sont amplifiées. Évaluation « par compétences », « sans notes » s'ajoutant à une évaluation classique... l'institution cherche-t-elle à améliorer l'enseignement ou à mettre la profession au pas ?

L'évaluation fait partie intégrante de l'acte d'enseigner. C'est pourquoi l'évaluation des élèves dans le quotidien de la classe relève réglementairement de la liberté pédagogique des enseignants. Plutôt que d'investir dans la formation et la réflexion didactique

et pédagogique sur les programmes, l'institution tente de piloter les pratiques des enseignants via l'évaluation. Suivant les effets de mode (ilots, neurosciences, projets...) telle ou telle modalité d'évaluation est prescrite. Permet-elle d'améliorer la qualité de notre enseignement ?



© Fotolia.fr / Drivepix

Le LSUN, inutilement complexe

Le Livret scolaire unique numérique et ses bilans de fin de cycle, transdisciplinaires, augmentent la charge de travail des enseignants en multipliant les appréciations inutiles à renseigner, sans pour autant être lisibles pour les familles.

• Impact des bilans de fin de cycle

Ils conditionnent l'évaluation en cours d'année. Ils génèrent des référentiels locaux approximatifs et chronophages. Dans le meilleur des cas, une réunion

AFFELNET : DES RÉSULTATS MANIPULÉS

Affelnet est l'application permettant l'affectation des élèves de Troisième en lycée, dont l'impact est plus grand pour les élèves des grandes villes ou orientés en voie professionnelle. Pour permettre à une minorité de collégiés

d'évaluer « sans notes » en Troisième, les moyennes de sept champs disciplinaires sont transformées en points. Cette manipulation engendre des effets de seuil. Un élève peut obtenir un total de points plus élevé qu'un autre

bien qu'ayant des notes inférieures. Le SNES-FSU demande que ce soit les moyennes disciplinaires, raisonnablement coefficientées pour l'accès au lycée professionnel qui entrent en ligne de compte.

	/20	POINTS
Objectifs non atteints	Moyenne < 5	3
Objectifs partiellement atteints	5 < ou = moyenne < 10	8
Objectifs atteints	10 < ou = moyenne < 15	13
Objectifs dépassés	moyenne > ou = à 15	16

ÉLÈVE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^E TRIMESTRE	3 ^E TRIMESTRE	MOYENNE RÉELLE	FORFAIT AFFELNET
A	9	9,6	9,8	9,5	8
B	10,9	10,4	10,2	10,5	13
C	14,4	9,1	9,7	11,1	9,6
D	17	19	18	18	16

de l'équipe pédagogique permet de positionner approximativement les élèves... Le caractère local de l'évaluation en est renforcé et ne dit rien de la réalité des apprentissages. Pourtant, rien n'oblige à évaluer, selon de tels référentiels non réglementaires, en cours d'année et de cycle.

• **Un brevet trop « socié »**

Le DNB repose sur des épreuves terminales et sur le bilan de fin de cycle. Pourtant, depuis la réforme de 2016, les programmes découlent du socle. L'évaluation de l'acquisition des programmes devrait suffire à valider le socle, ce qui simplifierait le travail des personnels, et serait plus clair pour les élèves et leur famille.

• **Évaluation de Sixième**

Les tests nationaux sont passés en septembre-octobre en français et mathématiques, sur support numérique. Avec leurs résultats peu exploitables, elles ne peuvent pas devenir de réels outils pédagogiques car elles permettent de situer globalement les élèves et les classent les uns par rapport aux autres. Du travail et beaucoup de bruit pour un outil dont le bien fondé reste à démontrer au regard de son coût.

NOTRE AVIS

Les enseignants sont des concepteurs. Ils doivent pouvoir choisir les modalités d'évaluation qui conviennent à leurs pratiques pédagogiques. Le LSUN doit être simplifié. Le SNES-FSU appelle les collectifs enseignants à ne pas remplir les appréciations inutiles. Pour le DNB, le SNES-FSU demande l'abandon du bilan de fin de cycle, la prise en compte de toutes les disciplines au DNB (en contrôle continu ou en épreuves terminales), un cadrage national de l'oral, des indemnités d'examens revalorisées, notamment pour l'oral.

Le SNES-FSU est favorable à une évaluation régulière du système d'enseignement, passée par des échantillons d'élèves représentatifs, comme les enquêtes disciplinaires du Ministère. Les résultats des évaluations de Sixième ne doivent pas être rendus publics ni utilisés pour classer les collèges ou leurs équipes.

Éducation prioritaire : un projet à re

La carte 2015 de l'Éducation prioritaire n'a pas été déterminée en fonction des besoins mais d'un nombre prédéfini d'établissement et de réseaux. Son périmètre a été réduit alors que les inégalités se sont accentuées.

Depuis 2005, les écarts de réussite entre les élèves de l'EP et les autres se creusent. Sur le terrain, les personnels font face à un pilotage parfois agressif et injonctif qui entrave le travail collectif des équipes pour résoudre les difficultés des élèves. La carte de 2015 avec l'instauration des REP+ et des REP mais aussi la sortie des lycées n'a pas mis fin à ces dérives.

Le ministère semble ne pas travailler sur une nouvelle carte. Il annonce sur une nouvelle carte et annonce que l'EP devrait être territoriale et liée à la politique de la ville, mais aussi « individuelle » pour combattre les fragilités scolaires et sociales quel que soit le territoire. Cela fait craindre une dissolution des moyens et cela rejoint les propositions de France Stratégie (agence en charge de la

prospective économique et sociale) de restreindre la carte de l'EP. Les établissements recevraient une allocation légèrement progressive des moyens en fonction des caractéristiques de leurs élèves. Sans label, quel suivi des moyens ? Quelles mesures (bonifications, indemnités) pour les personnels ?

Mixité sociale et scolaire

L'éducation prioritaire est marquée par la concentration d'élèves de milieux sociaux défavorisés. Or, les travaux de recherche montrent l'importance de la mixité sociale et scolaire pour la réussite des élèves (voir les travaux du CNECSO). Des expérimentations sont actuellement menées dans diverses académies : carte scolaire regroupant plusieurs collèges, déplacements ou fermetures de collèges, etc. Il faudra en tirer un bilan.

Concurrence avec le privé

La concurrence est rude entre les établissements privés et publics. Si le phénomène n'est pas nouveau pour le secteur privé sous contrat, on assiste à une montée en puissance d'établissements alternatifs hors contrat (Montessori, Espérance banlieue...) qui permettent d'échapper à la carte scolaire et de préserver l'entre-soi sans garantie de qualité et de neutralité des enseignements.

L'École est un marché lucratif qui s'ouvre de plus



© Chita

lancer !

en plus au monde libéral. Le collège public en fait les frais, particulièrement dans les territoires défavorisés.

Expérimentations tous azimuts

L'éducation prioritaire a toujours été laboratoire expérimental des politiques publiques. Après les tentatives avortées de recrutement local, il y a quelques années, c'est maintenant la prime à la performance collective en REP+ et un possible retour du profilage des postes.

En éducation prioritaire, comme en zone rurale, les rectorats imposent ici et là des « écoles du socle » ou « de cycle ». Les projets pédagogiques qui les accompagnent tendent à « primariser » la classe de Sixième et à instaurer des échanges de services entre les enseignants du premier et second degré. Ces « expérimentations » sont une attaque

**Pour défendre
nos disciplines,
nos métiers
et nos salaires**

Le burn-out et les conditions de travail dégradées ne sont pas une fatalité

 **Le SNES, pour agir ensemble**



de plus contre nos métiers. Il est impossible d'imposer un complément de service en primaire à un enseignant de collège. Seul des heures supplémentaires peuvent rétribuer un enseignant volontaire.

NOTRE AVIS

Une relance ambitieuse de l'EP est nécessaire. Elle ne saurait constituer une école à part : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus, avoir pour leurs élèves les mêmes ambitions et exigences que les autres. Cela nécessite un horaire élève hebdomadaire plus important permettant notamment de diversifier les pratiques.

Le SNES-FSU demande l'unification des labels (éducation nationale, politique de la ville...) et une carte large définie à partir des besoins des collèges et lycées. Il revendique l'extension de la pondération et de l'indemnité REP+ à l'ensemble des personnels de l'EP.

Les « expérimentations » imposées par la hiérarchie sont une attaque de plus contre nos métiers. La réglementation statutaire est très claire : il n'est pas possible d'imposer à un professeur certifié ou agrégé d'enseigner dans le premier degré. S'ils sont volontaires alors ce ne peut être que pour des heures supplémentaires. Ces expérimentations, comme toutes les autres (classes coopératives, etc.), doivent être votées en CA.

Agir collectivement / syndicale

Les réformes récentes se traduisent par une responsabilité croissante des personnels dans l'organisation de l'établissement, dégradant les relations entre les équipes pédagogiques et la direction. Quelle que soit la situation, l'important est d'agir collectivement dans l'établissement et en lien avec les sections départementales et académiques du SNES-FSU.

Les raisons de s'organiser collectivement ne manquent pas : utilisation de la marge horaire (petits groupes ou options), organisation de l'accompagnement personnalisé, des enseignements pratiques interdisciplinaires, des bilans de fin de cycle et de Devoirs faits, demande de formation d'initiative locale, projet d'établissement, règlement intérieur (par exemple cette année sur la gestion des téléphones portables)...

Les leviers dans l'établissement

La loi (L912-1-1) définit la liberté pédagogique qui s'exerce dans le respect des programmes et des

instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. L'organisation pédagogique de l'établissement doit respecter ce cadre. La mise en place des divers dispositifs, la répartition des moyens pour la rentrée suivante doivent être débattues collectivement (temps banalisés, conseil d'enseignement, commission permanente et CA).

Le registre Santé sécurité au travail (SST) permet de noter, au jour le jour, les faits ou les événements qui détériorent les conditions de travail ou qui



© Flickr / Béatrice Faveur

ment



engendrent un risque pour la santé et la sécurité des personnels et des usagers. Sa transmission (relayée par voie syndicale) déclenche un suivi du dossier par l'autorité compétente.

Les leviers syndicaux

La section d'établissement SNES-FSU peut déposer la demande d'heure mensuelle d'information syndicale et l'animer (se rapprocher de sa section départementale ou académique en cas d'absence de section dans le collège ou pour toute autre demande). Elle peut demander l'intervention des élus SNES-FSU en CTA et CTSD pour divers problèmes ou questions relatives aux moyens d'enseignement, aux conditions de travail, aux équipements, au matériel (équipements sportifs, matériels informatiques, adaptation des locaux aux élèves handicapés...) auprès du rectorat et de la collectivité territoriale. Le SNES-FSU défend les collègues et intervient en Commission administrative paritaire académique, afin que les droits des personnels (compléments de service, temps partiel, droit à la formation...) soient respectés.

Faire vivre le collectif à tous les niveaux en s'appuyant sur le SNES-FSU et ses militants est donc la seule manière pour les personnels pour obtenir l'amélioration de leurs conditions de travail quotidiennes. Solidarité, coopération entre les personnels

LES OUTILS SYNDICAUX

- Le site www.snes.edu ainsi que ceux des sections académiques proposent analyses et outils.
- Les adhérents reçoivent diverses publications et newsletter.
- Les responsables des sections d'établissement (S1) reçoivent le *Courrier du S1*, périodique donnant les clés de l'action dans l'établissement au fil de l'année (organisation du CA, préparation de la rentrée suivante...).
- Le SNES-FSU est aussi sur les réseaux sociaux : SNESFSU sur **facebook** et @SNESFSU sur **twitter**.

Pour se faire entendre

Ne pas oublier de voter aux élections professionnelles



et recherche de l'intérêt général permettent de faire échec aux dérives managériales et de reprendre la main sur nos métiers.

QUESTION

AU GOUVERNEMENT :

Comment
maintenir un
service public
de qualité **en**
supprimant
120 000
emplois ?



On attend toujours sa réponse...